



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 MARS 2024

N° C07_03_2024_37 - Budget annexe taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) - Modification des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	52	15	67	23

Pour : 65	Abstention : 0	Contre : 2	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 1 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre, le sept mars, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHAIMBAULT Monique, ARCHIMBAUD Guénaëlle, BALLAND Cyril, BARRE Daniel, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BERTON Jacques, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BLAUD Philippe, BOUCHEREAU Isabelle, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, CACLIN Philippe, CHOURRÉ Gilles, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DELEZAY Gaëtan, FOUCHE Etienne, FOUCHE Patrice, MOREAU Olivier, GAYET Olivier, GRIFFAULT Sylvain, GUERIN Marie-Claire, HAYE Jean-Marie, KLINGLER Sarah, LECULLIER Lysiane, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NIVELLE Jean-Pierre, NOUREAU Dominique, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, BOUCHETA Jamila, POINAS Sylviane, POINT Jean-Luc, POUVREAU Lise, RACINE Eric, MANN Grégory, ROUXEL Patricia, SAINTIER Marie-Emmanuelle, SARRAZIN Nathalie, TEXIER Jérôme, TROCHON Patrick, VALERY Nicolas, VINCENT Bernard, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :

BAUDON Christian (pouvoir donné à FOUCHE Etienne), BAUMGARTEN Christian (pouvoir donné à TROCHON Patrick), BELAUD Bernard (pouvoir donné à PICARD Marylène), BRUNET Sylvie (pouvoir donné à COUSIN Sylvie), CHARPENTIER Patrick (pouvoir donné à MAGNAN Jean-Christophe), DODIN Patrick (pouvoir donné à GAYET Olivier), GIRAULT Anne (pouvoir donné à KLINGLER Sarah), GUERY Patrice (pouvoir donné à BERNARD Eric), HEURTEBISE-DANIAUD Murielle (pouvoir donné à BLANCHET Philippe), LABROUSSE Christophe (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), LONGEAU Daniel (pouvoir donné à NIVELLE Jean-Pierre), NEE Nicole (pouvoir donné à BRILLAUD Chantal), OUVRARD Pierre (pouvoir donné à TEXIER Jérôme), RAGOT Nicolas (pouvoir donné à BOUCHEREAU Isabelle), THIBAUT Evelyne (pouvoir donné à BOURDIER Christine)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

AUDE Laurent, BARILLOT Dorick, BARRE Gérard, BONNET Line, CAQUINEAU Emmanuel, CHARTIER Bernard, CHASSIN Julien, DALLAUD Hélène, DOLBEAU Alain, DURGAND François, FERRÉ Nicolas, GRASSWILL François, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, KOHLER Marie, PAILLAUD Raymond, PICARD Christian, SABOURIN-

BENELHADJ Muriel, SUIRE Catherine, THELLIER Odile, TRICHET Jacques, VEQUE Marie-Claire

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie COUSIN

Budget annexe taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) - Modification des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)

Vu les articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement ;

Vu l'article L. 263-8 du Code des juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget ;

Vu le décret n° 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement ;

Vu l'arrêté interministériel du ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'Action et des comptes publics du 20 décembre 2018, relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques ;

Vu l'instruction codificatrice M57 ;

Vu la délibération n° C15-12-2022-19 du conseil communautaire du 15 décembre 2022 ;

Vu la délibération n° C25-05-2023-41 du conseil communautaire du 25 mai 2023 ;

Vu l'avis de la commission finances du 4 mars 2024 ;

Pour prendre en compte le réajustement du montant des dépenses et recettes et le retard pris sur certaines opérations, il y a lieu de réajuster le montant des autorisations de programmes ainsi que le phasage sur l'exercice 2024;

PROG.	LIB.	ANNÉE AP	DEP/ REC	MONTANT AP (en €)	CP (en €)	CP (en €)	CP (en €)	CP (en €)	CP (en €)
					2023	2024	2025	2026	2027
AP2023-03 FOURNI- TURE ET POSE DE COLONNES ENTERRÉES	BP 2023	2023	DEP	697 200,00	37 200,00	660 000,00	-	-	-
		2023	REC	114 370,00	-	114 370,00	-	-	-
	BP 2024	2023	DEP	1 146 980,00	1 171,32	180 203,68	265 500,00	265 500,00	434 605,00
		2023	REC	710 262,48	-	108 983,57	163 559,16	163 559,16	274 160,59

PROG.	LIBELLE	ANNÉE AP	DEP/REC	MONTANT AP (en €)	CP (en €)	CP (en €)	CP (en €)	CP (en €)
					Antérieurs	2022	2023	2024
22004 - DECHETERI E DE LEZAY	BS 2023	2017	DÉPENSES	1 714 646,79	81 867,10	39 802,76	956 492,43	636 484,50
		2017	RECETTES	309 618,75	37 235,06	4 723,46	156 903,02	110 757,21
	BP 2024	2017	DÉPENSES	1 441 657,14	81 867,10	39 802,76	614 939,69	705 047,59
		2017	RECETTES	264 837,74	37 235,06	4 723,46	58 933,22	163 946,00

PROGRAMME	LIBELLE	ANNEE AP	DEP/REC	MONTANT AP (en €)	CP (en €)	CP (en €)	CP (en €)
					Antérieurs	2023	2024
22009 - HARMONISATION DES MODES DE COLLECTE	DM MARS	2020	DÉPENSES	996 188,76	541 806,56	454 382,20	
		2020	RECETTES	163 500,00	88 347,07	75 152,93	
	BP 2024	2020	DÉPENSES	993 751,04	541 806,56	348 468,32	103 476,16
		2020	RECETTES	163 500,00	88 347,07	56 392,66	18 760,27

Considérant l'avis de la commission finances du 4 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- MODIFIER le montant et le phasage des crédits de paiement en dépenses et recettes des autorisations de programme tels que présentées.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures.
 Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance

Le Président

Sylvie COUSIN

Fabrice MICHELET